



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 février 2018
CD - DD/MF - Idaff 282927 - mb

Résolution de M. Arnaud Bouverat du 14 juin 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Arnaud Bouverat et consorts : « La Poste suisse est-elle encore prête à faire office de poste à Lausanne ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 juin 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Arnaud Bouverat et consorts « La Poste suisse est-elle encore prête à faire office de poste à Lausanne ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Arnaud Bouverat :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toutes les mesures utiles pour maintenir le réseau actuel des offices de Poste lausannois ».

Réponse de la Municipalité

En juin 2017, La Poste a communiqué à une multitude de communes, dont celle de Lausanne, une liste des offices de poste menacés de fermeture ou de reconversion après 2020. La Poste prévoit ainsi qu'un nombre important d'offices soient transformés en agences postales confiées à des tiers, remplacés par des automates ou des points de dépôt / retrait ou encore condamnés sans alternative, pour les usagers, que de se déplacer ailleurs.

Les offices menacés à Lausanne sont les suivants : CHUV, Tribunal fédéral, Pontaise, Sévelin, Bourdonnette, Vers-chez-les-Blanc, St-Paul et Bellevaux, soit la moitié des offices de poste lausannois.

Suite à un entretien le 22 août 2017 avec la direction de La Poste, le syndic a manifesté son opposition aux restructurations envisagées.

Le 5 décembre 2017, La Poste a fait connaître à la Municipalité sa volonté de transformer l'office de Lausanne 20 Sévelin en agence postale en partenariat avec la Migros, dès l'été 2018.

La Municipalité a alors formulé, par écrit, son opposition en demandant un nouvel examen, au sens de l'ordonnance sur la poste (OPO) du 29 août 2012, de la décision envisagée, en invoquant les arguments suivants :

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

- la fermeture des offices postaux affaiblit le service public, notion à laquelle la Municipalité, le Conseil communal ainsi qu'un très grand nombre de Lausannois-e-s sont particulièrement attachés ;
- les offices postaux, outre les prestations directes qu'ils fournissent, constituent un réseau de proximité précieux pour les habitant-e-s. Leurs disparitions contribuent à éloigner les prestations, à réduire le service public et l'animation au sein des quartiers d'habitation.
- les catégories de personnes les plus touchées par cette évolution sont malheureusement les parties les plus faibles de notre société, en particulier les personnes âgées ou celles à mobilité réduite pour lesquelles la fracture numérique est trop souvent une réalité ;
- la reconversion de l'office de Sévelin en partenariat avec un grand commerce voisin permettra certes d'assurer les prestations de base, mais pas l'ensemble du panel d'offres de La Poste. Cependant, les personnes appelées à fournir les prestations postales dans des commerces sont au bénéfice de conditions de travail moins favorables que les collaboratrices et collaborateurs de La Poste induisant ainsi une précarisation croissante des collaborateurs concernés. Cette évolution revient aussi à nier la qualification et les compétences spécifiques des collaboratrices et collaborateurs de La Poste ;
- la Municipalité ne saurait cautionner une telle évolution ni pour l'office postal de Sévelin, pour lequel une alternative est proposée, ni pour les autres offices pour lesquels l'orientation prévue par La Poste n'est pas encore connue, notamment par le plan de réduction qui méconnaît complètement les perspectives de développement de la ville, en particulier des quartiers qui accueilleront plusieurs milliers d'habitants supplémentaires au cours des prochaines années.

La direction de La Poste doit maintenant analyser l'opposition de la Municipalité et infirmer ou confirmer sa position. Sur la base des expériences faites par d'autres villes suisses, la marge de négociation des autorités communales est ténue et les chances de succès global de sauvetage de l'ensemble des offices vraisemblablement limitées.

Compte tenu de ces éléments, la Municipalité de Lausanne estime agir dans le sens demandé par la résolution et affirme sa volonté de s'opposer à tous les projets de fermeture ou de transformation d'office postaux à Lausanne.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique :
Florence Germond

Le secrétaire :
Simon Affolter

